



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 42708

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Créés en 1976, les groupes d'aide psychopédagogique (GAPP) sont devenus les RASED en 1990. Ces derniers comprennent en principe trois spécialisations : le psychologue scolaire, chargé notamment de dépistage, d'évaluation et d'orientation ; le maître d'adaptation, chargé d'aide à dominante pédagogique ; le rééducateur dont la mission est d'aider les enfants à retrouver l'estime de soi et à devenir des écoliers. Leur objectif est de permettre le maintien ou le retour des élèves en difficulté dans un cursus ordinaire de scolarisation. Dès son installation, le Gouvernement a annoncé la réussite scolaire de tous les élèves comme prioritaire. Pourtant, près de 80 000 postes supprimés dans l'éducation nationale entre 2007 et 2012 ont notamment entraîné une mise à mal des RASED. Le 16 août 2012, la loi rectificative a permis le rétablissement d'une centaine de postes en RASED dès la rentrée 2012. De même, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a posé les jalons de nouvelles conditions d'enseignement. Avec cette loi, la mise en place d'un groupe de travail devrait redonner aux RASED toute leur place dans le système éducatif. Aussi, il le remercie de lui faire connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre afin d'assurer le fonctionnement nécessaire des RASED.

Texte de la réponse

La majorité précédente a, entre 2007 et 2012, supprimé près de 80 000 postes dans l'éducation nationale. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique réside dans la mise à mal des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), essentiels pour aider les élèves les plus fragiles. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le cœur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes nouveaux pour contribuer à l'effort de redressement éducatif de la Nation, dont 54 000 bénéficieront à l'éducation nationale, 5 000 à l'enseignement supérieur et 1 000 à l'enseignement agricole. Il s'agit à l'éducation nationale de postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Pour l'enseignement primaire, au cours de la mandature présidentielle, 7 000 postes nouveaux permettront, dans les secteurs les plus fragiles, de favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques, de renforcer l'encadrement, d'accompagner les organisations pédagogiques innovantes et de renforcer l'action des RASED et celles des autres dispositifs de remédiation scolaire au service d'une amélioration significative des résultats scolaires. Une des mesures essentielles de cette politique est le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui favorise l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Il doit s'articuler avec les dispositifs d'aides spécialisées aux élèves dont l'évolution des missions a fait l'objet d'une réflexion dans le cadre d'un groupe de travail co-piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale. Cette réflexion se prolonge dans le cadre du dialogue social sur les métiers au sein de l'éducation nationale que le ministre a engagé avec les organisations représentatives des

personnels et qui va conduire, notamment, au renforcement des missions des personnels des RASED.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Buisine](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42708

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11966

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13484